



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Séance du mardi 27 septembre 2022
19h00 au local 1200-B, École Cardinal-Roy

Parents	Présence
Mme Dominique Richard	OUI
M. Jocelyn Paré	OUI
Mme Patricia Fortin	OUI
Mme Julie Maréchal	OUI
Mme Xinrong Li	OUI
M. Richard Gendron	OUI
Mme Danielle Champagne (substitut)	NON
Mme Marcelle Doukoury (substitut)	NON
Enseignants	
Mme Louise Bérubé	OUI
Mme Julie Filteau	OUI
Professionnels/Soutien	
Mme Lisa Lagueux	OUI
Mme Isabelle Côté	OUI
Mme Maude Picard-Dufour (substitut)	NON
Élèves	
Aucun	
Représentante de la communauté	
Aucun	
Direction	
Mme Élisabeth Fortin	OUI
Mme Mylène Jacques (en partie)	OUI



<u>22-01-01</u>	<u>MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION</u>
	Mme Elizabeth Fortin, directrice, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents. Elle s'assure que tous ont reçu leur convocation et qu'il y a quorum. Les gens présents consignent leur présence sur le registre.
<u>22-01-02</u>	<u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> ajout du point: 8.10 sorties éducatives
CONSIDÉRANT	que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
CONSIDÉRANT	que la séance sera enregistrée pour faciliter le travail de Mme Mélanie DeRoy, secrétaire d'école, pour la rédaction du procès-verbal.
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de M. Richard Gendron, secondé par Mme Lisa Lagueux, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER	l'ordre du jour présenté pour la séance ordinaire du 27 septembre 2022.
#CÉ 22-01-01	
<u>22-01-03</u>	<u>LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2022</u>
PRÉAMBULE	Mme Elizabeth Fortin, directrice, demande aux membres du CE qui ont assisté à la réunion du 20 juin 2022 l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Louise Bérubé, secondée par Mme Dominique Richard est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022.
#CÉ 22-01-02	
<u>22-01-04</u>	<u>SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 2022</u>
	22-01-04.01



	<p>Mme Élisabeth Fortin revient sur la plainte qui avait été formulée concernant la répartition uniforme des frais liés au transport des élèves parmi tous les élèves inscrits au programme sports-arts-études. Elle mentionne que les plaignants se sont formellement adressés au Secrétariat général pour signifier leur désaccord avec la décision prise par le précédent conseil d'établissement. Le Secrétariat général leur a répondu que toutes les procédures décisionnelles légales avaient été respectées et qu'ainsi, il ne pouvait intervenir. Les plaignants se sont ensuite tournés vers la Protectrice de l'élève qui a rencontré la directrice de l'école ainsi que l'ancien président pour en conclure que la décision du conseil d'établissement était légitime et qu'elle ne pouvait se substituer à cette décision.</p>
<u>22-01-05</u>	<u>INTERVENTIONS DU PUBLIC</u>
	<p>Mme Élisabeth Fortin, directrice, mentionne qu'il n'y aucune intervention du public. Aucun point n'est discuté.</p>
<u>22-01-06</u>	<u>CORRESPONDANCE</u> <p>Mme Élisabeth Fortin mentionne qu'elle n'a pas reçu de correspondance pour le CÉ.</p>
<u>22-01-07</u>	<u>PRÉSENTATION DES MEMBRES ET MANDATS DU CONSEIL</u>
	<p>Mme Élisabeth Fortin présente les membres. Elle demande aux membres si les informations consignées au document <i>Coordonnées de membres du Conseil d'établissement 2022-2023</i> sont exactes.</p>
7.01	Coordonnées des membres
	<p>La liste sera envoyée aux membres, par courriel, suite aux corrections apportées au point précédent.</p>
<u>22-01-08</u>	<u>DOSSIERS POUR DÉCISIONS</u>
8.1	Élection à la présidence du conseil d'établissement
PRÉAMBULE	<p>Mme Élisabeth Fortin, directrice, explique aux membres du conseil d'établissement le processus de mise en candidature au poste de président du Conseil d'établissement.</p> <p>Mme Julie Filteau demande si la présidence peut être assurée par n'importe quel membre. Mme Fortin confirme qu'il faut que ce soit un parent.</p>



	Mme Élizabéth Fortin mentionne que c'est Mme Dominique Richard qui représentera le conseil d'établissement auprès du comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale. Monsieur Richard Gendron en sera le substitut. La première rencontre est prévue le 4 octobre 2022.
CONSIDÉRANT	que Mme Dominique Richard se propose, secondée par Mme Patricia Fortin.
CONSIDÉRANT	que M. Jocelyn Paré se propose à titre de substitut à la présidence du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Louise Bérubé, secondée par Mme Dominique Richard est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER	l'élection de Mme Dominique Richard en tant que présidente du conseil d'établissement pour une durée d'un an et l'élection de M. Jocelyn Paré à titre de substitut à la présidence et ce, pour un mandat d'un an.
#CÉ 22-01-03	
8.2	Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'établissement 2022-2023
PRÉAMBULE	<p>Mme Élizabéth Fortin, directrice, mentionne qu'on lui avait signifié lors de l'assemblée générale que les mercredis seraient une soirée qui conviendrait à la majorité des membres.</p> <p>Les dates proposées sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mercredi 9 novembre 2022; ● Mercredi 7 décembre 2022; ● Mercredi 18 janvier 2023; ● Mercredi 1er mars 2023; ● Mercredi 19 avril 2023; ● Mercredi 24 mai 2023; ● Mercredi 21 juin 2023. <p>Mme Élizabéth Fortin juge que le 21 juin 2022 est trop loin dans l'agenda, elle suggère donc de tenir la rencontre le 14 juin 2023.</p> <p>Mme Julie Filteau se questionne quant aux heures de début des rencontres du Conseil d'établissement. Mme Élizabéth Fortin lui mentionne qu'il s'agit d'un point des règles de régie interne et qu'il a été établi que les rencontres devaient débuter à 18h30.</p>

CONSIDÉRANT	que les membres sont en accord avec l'agenda des rencontres tel que proposé
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Julie Filteau, secondée par M. Richard Gendron, il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER	le calendrier des rencontres du conseil d'établissement tel que proposé en tenant compte de la modification du 21 au 14 juin 2023
#CÉ 22-01-04	
8.3	Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023
	<p>Point reporté. Le bilan financier du conseil d'établissement sera présenté lors de la prochaine réunion. Le budget alloué annuellement au conseil d'établissement est de 923.00\$. Il sert à assurer le remboursement de certaines dépenses des membres du conseil d'établissement liées au fonctionnement du conseil d'établissement, comme les frais de garde, les frais de déplacement et les frais de congrès.</p> <p>Puisque les réunions du CÉ commencent tôt en soirée (18h30) Mme Lisa Lagueux, secondée par Mme Isabelle Côté, propose que le conseil d'établissement paie la pizza pour tous les membres qui préfèrent souper sur place entre 18h00 et 18h30.</p> <p>Afin d'augmenter la motivation des membres à compléter leur formation virtuelle présentant les règles et fonctionnement des conseils d'établissement, une capsule vidéo sur un thème de CÉ sera présentée lors de la période de repas vers 18h15. Mme Julie Filteau signifie son accord avec cette proposition. Il est convenu que les restaurants du quartier soient ciblés afin d'encourager les commerçants du secteur.</p>
8.4	Secrétariat des réunions
	Mme Élisabeth Fortin annonce aux membres du conseil d'établissement que ce sera la secrétaire d'école, Mme Mélanie DeRoy, qui assumera le secrétariat des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.
#CÉ 22-01-05	
8.5	Adoption des règles de régie interne



PRÉAMBULE	Mme Élizabéth Fortin présente les règles de régie interne du conseil d'établissement. Les membres expriment leurs demandes de précisions ou de modifications.
	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme Julie Filteau mentionne, qu'à la page 2, il est question des commissaires alors que cette entité n'existe plus. Les corrections nécessaires seront apportées. ● Mme Élizabéth Fortin avise l'assemblée que des démarches seront entreprises afin de combler les sièges des membres représentants de la communauté ainsi que les membres représentant les élèves. ● Mme Dominique Richard s'interroge quant aux détails concernant le quorum. Mme Élizabéth Fortin fera les vérifications nécessaires. ● Mme Dominique Richard mentionne qu'il serait apprécié qu'en cas d'absence d'un membre parent prévue à une séance, le membre en avise la secrétaire afin d'éviter que l'assemblée n'ait pas quorum. ● M. Jocelyn Paré se questionne sur l'assignation des substituts à chaque membre. Les règles stipulent que le membre qui s'absente d'une assemblée doit contacter les substituts. Cependant, lorsqu'un membre parent prévoit s'absenter, Mme Élizabéth Fortin propose qu'il en informe la secrétaire afin que celle-ci contacte la ou le substitut. En cas d'absence d'un membre du personnel, celui-ci avisera lui-même le substitut. ● Mme Dominique Richard demande qu'un gardien du temps soit nommé à chaque séance. ● Mme Julie Filteau met en lumière quelques coquilles dans le document. Les corrections nécessaires seront apportées.
EN CONSÉQUENCE	Le document des règles de régie interne sera corrigé et adopté lors de la prochaine rencontre.
	Dénonciation de conflits d'intérêts



<p>8.6</p>	<p>Le formulaire de dénonciation de conflits d'intérêts a été remis à tous les membres par courriel.</p> <p>Mme Élisabeth Fortin précise que le document doit être complété par tous les membres, imprimé, signé et remis lors de la prochaine rencontre.</p>
<p>8.7</p>	<p>Partenariat avec Lab 22</p>
	<p>Mme Élisabeth Fortin explique en quoi consiste le programme Lab 22 qui a été mis en place l'an dernier par un organisme externe spécialisé afin d'atteindre l'objectif de diminuer notre empreinte écologique (projet éducatif). Elle précise que des élèves et des membres enseignants siègent au projet. Un plan d'action devrait être déposé par le comité Lab 22 sous peu.</p>
<p>8.8</p>	<p>Formation obligatoire pour les membres du CÉ</p>
	<p>Mme Élisabeth Fortin propose qu'un document papier soit préparé pour tous les membres qui en font la demande. Mesdames Li, Mareschal, Filteau, Côté, Lagueux, P. Fortin, Richard en font la demande, elles recevront donc leur copie lors de la prochaine assemblée.</p> <p>Mme Élisabeth Fortin, signifie que la formation est obligatoire et suggère donc que les capsules vidéos soient présentées avant chaque assemblée. Le lien vers les différentes capsules vidéos seront toutes transmises aux membres par courriel.</p>
<p>8.9</p>	<p>Dossiers prioritaires 2022-2023</p>
	<p>Mme Fortin énumère les dossiers qui demanderont une attention particulière cette année.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'impact de la transformation de la salle Nicole-Beaulieu en salle de classe nécessitant l'aménagement des salles de classe en salle à dîner pour la période du repas pour les élèves du secteur SAÉ; ● les impacts de la pandémie sur les élèves au regard des apprentissages et de leur santé mentale; ● la poursuite du développement du secteur Découvertes en 4e secondaire notamment par l'adoption de la grille-matières qui sera en vigueur à la rentrée 2023. ● Mme Patricia Fortin ajoute la poursuite du projet-pilote du sports-arts-études différencié. <p>Mme Julie Maréchal s'interroge sur la promotion du secteur Découvertes avec l'avènement de l'agrandissement.</p>



8.10	Délégation de pouvoir lors des sorties éducatives
PRÉAMBULE	Les membres du conseil d'établissement doivent approuver les sorties éducatives proposées par les enseignants,
CONSIDÉRANT	La demande de sortie aux pommes le 14 octobre en avant-midi pour tous les élèves en cheminement particulier
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par M. Jocelyn Paré, secondé par Mme Patricia Fortin, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER	cette sortie éducative.
CONSIDÉRANT	La demande de sortie éducative au Salon carrières et professions le 20 octobre en avant-midi pour tous les élèves du secteur Découvertes.
EN CONSÉQUENCE	La demande est proposée par M. Richard Gendron, secondé par Mme Julie Mareschal, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER	cette sortie éducative.
CONSIDÉRANT	La demande de sortie éducative au Parc de la Jacques-Cartier pour tous les élèves du secteur Découvertes le 13 octobre 2022 toute la journée
EN CONSÉQUENCE	La demande est proposée par Mme Julie Filteau, secondée par Mme Julie Mareschal, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER	cette sortie éducative.
CONSIDÉRANT	La demande de sortie éducative à la Station touristique Duchesnay, subventionnée par le programme <i>Dépassement de soi</i> , pour tous les élèves du secteur Découvertes et cheminement particulier les 18 et 19 octobre 2022 (deux journées distinctes).
EN CONSÉQUENCE	La demande est proposée par Mme Louise Bérubé, secondés par Mme Patricia Fortin, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER	cette sortie éducative.
<u>22-01-09</u>	<u>DOSSIERS POUR INFORMATION</u>
9.1	AGRANDISSEMENT Mme Élisabeth Fortin mentionne que les délais sont respectés, mais que l'intégration des classes sera fort probablement planifiée seulement pour



	la rentrée scolaire 2023-2024. Elle signifie son intérêt pour que les élèves de la 5 ^e secondaire puissent visiter les lieux avant leur départ en juin.
9.2	PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT DES COSP Le tableau de planification des COSP (contenus en orientation scolaire et professionnelle) est présenté aux membres du conseil d'établissement.
<u>22-01-10</u>	<u>VARIA</u>
<u>22-01-11</u>	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>
CONSIDÉRANT	que l'ordre du jour est épuisé;
EN CONSÉQUENCE	sur proposition de M. Jocelyn Paré, secondé par Mme Lisa Lagueux, il est résolu à l'unanimité;
DE LEVER	l'assemblée de la séance, à 20h35.

Élisabeth Fortin
Directrice

Dominique Richard
Présidente